

CONCOURS DE NOUVELLES par Laure Rolin

DESAILES-ATELIERS

Règlement du concours 2026

Article 1- Organisateur du concours : cet appel à nouvelles est organisé par Laure Rolin. Autrice et directrice de DesAiles-Ateliers.com

Article 2- Objectifs : Participer à un appel à nouvelles, c'est souvent un bon moyen de se fixer et atteindre ses objectifs d'écriture. Se fixer un cadre précis pour répondre à cet appel et ainsi affiner sa technique d'écriture. Et quelle gratification personnelle quand on le remporte !

Article 3- Conditions de participation : Le concours est ouvert à toute personne physique majeure, à l'exclusion des membres du jury et des organisateurs du concours.

Article 4 – Caractéristiques et mise en forme de la nouvelle :

Dans le cadre de ce concours, et conformément au présent règlement, chaque candidat(e) ne pourra présenter qu'une seule nouvelle. Celle-ci devra impérativement illustrer le thème suivant : « Le chemin qui mène à soi »

Pour vous inspirer, laissez-vous porter par ces mots tirés de *Demian* de Hermann Hesse: " *Ce qui me faisait du bien, c'était la lente découverte de moi-même, la confiance croissante en mes propres rêves et pressentiments, et la révélation progressive de la puissance que je portais en moi.*"

Le texte sera inédit (jamais publié quel que soit le support), écrit en français, dans une langue correcte, sans recours à l'intelligence artificielle, et sans illustration. Il devra répondre aux critères de la nouvelle.

Le texte de la nouvelle devra avoir les caractéristiques suivantes :

- le texte sera titré en haut de la première page (le titre choisi ne pourra être le thème du concours)
- police de type Times New Roman (ou équivalent), corps 12 ➤ interligne : 1,5
- pages numérotées

➤ être enregistré en format PDF

La nouvelle devra comprendre entre 2000 et 6000 signes, espaces compris. Le jury statue sans connaître le nom des auteurs. De ce fait, les écrits ne devront faire apparaître aucun nom, ni comporter de signes distinctifs permettant de révéler l'identité de son auteur.

Article 5 - modalités d'envoi : L'envoi se fera uniquement sous format numérique à l'adresse suivante : lauredesaillesateliers@gmail.com

La date limite des envois est fixée au 22 février 2026 à minuit, dernier délai.

L'objet du message sera le titre de la nouvelle. Les coordonnées du candidat (nom, date de naissance, adresse postale, adresse mel, n° de téléphone) seront portées dans le corps du message. Une personne, indépendante du jury, réceptionnera les nouvelles et les anonymisera avant de les transmettre aux membres du jury.

Article 6 - Frais de participation : La participation au concours est gratuite.

Article 7 - Jury et sélection : Le jury est composé de bénévoles venant de tous horizons, ayant les compétences nécessaires pour porter un jugement qualifié sur les œuvres soumises anonymement à leur appréciation. Les organisateurs du concours seront garants des aspects juridiques, veilleront à la bonne tenue des débats et à l'indépendance des choix du jury. Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines et sans appel. Aucune contestation ne sera admise.

Article 8 - Résultats et récompenses : Les trois meilleures nouvelles sélectionnées par le jury se verront récompensées par l'attribution de lots

Le gagnant ou la gagnante de cet appel à nouvelles remportera le programme "Dépasser le syndrome de la page blanche" (valeur 220 euros) ainsi que la publication de sa nouvelle sur le site desailles-ateliers.com et sur la newsletter.

Le deuxième et le troisième lauréat remportera une capsule d'écriture de son choix (valeur 25 euros).

Article 9- Droits d'auteur et conditions de publication : Les candidats autorisent les organisateurs du concours à publier leur nouvelle au sein du site desailles-ateliers.com, sur la newsletter et également au sein d'un éventuel recueil collectif. Ils s'engagent à ne pas demander de droits d'auteur en cas de publication de leur texte. Il s'agit de renoncer uniquement aux droits d'auteur dans le cadre du recueil collectif des nouvelles éditées dans le cadre du concours. Les candidats conservent leurs droits d'auteur sur leur nouvelle si elle est publiée ultérieurement dans un autre ouvrage. Les participants affirment être les auteurs des nouvelles. Ils garantissent

que les nouvelles proposées sont originales et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. Ils garantissent les organisateurs du présent concours contre tout recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et de tous les engagements pris au titre du présent concours. Tout participant qui aurait plagié tout ou partie d'une œuvre préexistante assumera seul les risques encourus. Les auteurs des textes publiés recevront chacun un exemplaire du recueil contenant leur texte. Ils autorisent la citation de leur nom et la publication de leur photo, et s'engagent à accepter les retouches à apporter à leurs textes, que les organisateurs du concours considèreraient indispensables à la publication.

Article 10- Remise des prix : Les résultats seront communiqués aux lauréats par téléphone, courant mars 2026, à l'issue de la réunion du jury. Ils seront mis en ligne sur le site desailes-ateliers.com.

Les prix seront remis au cours du mois d'avril 2026 (la date exacte sera précisée ultérieurement)

Article 11- Divers : La participation au concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses dispositions, et notamment des conditions de diffusion des nouvelles telles que précisées à l'article 9 ci-dessus. Le jury se réserve le droit d'annuler ce concours en cas de conditions exceptionnelles, d'un manque de qualité des nouvelles ou d'un nombre insuffisant de textes. En participant à ce concours, le participant autorise DesAiles-ateliers à lui envoyer sa newsletter. Un lien pour se désinscrire étant présent dans le bas de la newsletter conformément à la réglementation en vigueur.